



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-176

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2021

Sommaire

Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Patrimoine, de

I Immobilier et de la Logistique

- 13-2021-06-30-00008 - Arrêté organisant la délégation de la compétence préfectorale prévue aux articles D.1612-1 à D.1612-5 du code général des collectivités territoriales à Madame Catherine BRIGANT, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d Azur et du département des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 3
- 13-2021-06-30-00007 - Arrêté portant délégation de signature **??** à Madame Catherine BRIGANT, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d Azur et du département des Bouches-du-Rhône en matière de gestion des successions vacantes (2 pages) Page 6
- 13-2021-06-30-00006 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Catherine BRIGANT, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d Azur et du département des Bouches-du-Rhône et à Madame Andrée AMMIRATI, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources pour les actes relevant du représentant du pouvoir adjudicateur (3 pages) Page 9
- 13-2021-06-30-00009 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Catherine BRIGANT, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d Azur et du département des Bouches-du-Rhône (3 pages) Page 13
- 13-2021-06-30-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière d ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d Azur et du département des Bouches du Rhône (2 pages) Page 17

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-06-30-00008

Arrêté organisant la délégation de la compétence préfectorale prévue aux articles D.1612-1 à D.1612-5 du code général des collectivités territoriales à Madame Catherine BRIGANT, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté organisant la délégation de la compétence préfectorale
prévue aux **articles D.1612-1 à D.1612-5** du code général des collectivités territoriales
à **Madame Catherine BRIGANT**,
administratrice générale des finances publiques,
directrice régionale des finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu les articles D.1612-1 à D.1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Madame **Catherine BRIGANT**, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 portant admission à la retraite de Monsieur **Francis BONNET**, directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} août 2021 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant la date d'installation de Madame **Catherine BRIGANT** au 1^{er} juillet 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Madame **Catherine BRIGANT**, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021, date à partir de laquelle l'arrêté numéro 13-2021-05-25-00009 du 25 mai 2021 est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, le 30 juin 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-06-30-00007

Arrêté portant délégation de signature
à Madame Catherine BRIGANT, administratrice
générale des finances publiques, directrice
régionale des finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône en matière de gestion des
successions vacantes



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Madame Catherine BRIGANT**,
administratrice générale des finances publiques,
directrice régionale des finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
en matière de **gestion des successions vacantes**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration l'enregistrement, la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la république, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2015-210 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Madame **Catherine BRIGANT**, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 portant admission à la retraite de Monsieur **Francis BONNET**, directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} août 2021 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant la date d'installation de Madame **Catherine BRIGANT** au 1^{er} juillet 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Catherine BRIGANT**, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Bouches-du-Rhône.

Article 2

Madame **Catherine BRIGANT**, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a, elle-même, reçu délégation.

Cette subdélégation de signature sera prise, en mon nom, par arrêté qui devra être transmis à la préfecture des Bouches-du-Rhône aux fins de publication au recueil des actes administratifs.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021, date à partir de laquelle l'arrêté numéro 13-2021-05-25-00013 du 25 mai 2021 est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, le 30 juin 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-06-30-00006

Arrêté portant délégation de signature à Madame Catherine BRIGANT, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône et à Madame Andrée AMMIRATI, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources pour les actes relevant du représentant du pouvoir adjudicateur



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à Madame **Catherine BRIGANT**,
administratrice générale des finances publiques,
directrice régionale des finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

et à **Madame Andrée AMMIRATI**,
administratrice générale des finances publiques,
directrice du pôle pilotage et ressources

pour les actes relevant du **représentant du pouvoir adjudicateur**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-210 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de Madame **Andrée AMMIRATI**, administratrice générale des finances publiques, adjointe auprès de la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Madame **Catherine BRIGANT**, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame **Andrée AMMIRATI**, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 portant admission à la retraite de Monsieur **Francis BONNET**, directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} août 2021 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant la date d'installation de Madame **Catherine BRIGANT** au 1^{er} juillet 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches du Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Madame **Catherine BRIGANT**, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 2

Délégation est donnée à Madame **Andrée AMMIRATI**, adjointe à la directrice régionale des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône et directrice du pôle pilotage et ressources, à l'effet de signer les actes relevant du pouvoir adjudicateur dans la limite de ses attributions et compétences définies dans l'arrêté d'ordonnateur secondaire délégué pour les programmes suivants :

N° de programme	Programme
156	Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière
309	Entretien des bâtiments de l'Etat
723	Contribution aux dépenses immobilières
741	Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité (<i>uniquement pour les directions hébergeant un centre de gestion des retraites</i>)
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions (<i>uniquement pour les directions hébergeant un centre de gestion des retraites</i>)

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021, date à partir de laquelle l'arrêté numéro 13-2021-05-25-00012 du 25 mai 2021 est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la directrice régionale des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône et l'adjointe à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, le 30 juin 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-06-30-00009

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Catherine BRIGANT, administratrice
générale des finances publiques, directrice
régionale des finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à Madame **Catherine BRIGANT**,
administratrice générale des finances publiques,
directrice régionale des finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Madame **Catherine BRIGANT**, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 portant admission à la retraite de Monsieur **Francis BONNET**, directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} août 2021 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant la date d'installation de Madame **Catherine BRIGANT** au 1^{er} juillet 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Catherine BRIGANT**, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux.	Art. L. 3112-1, L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autre que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

7	Opérations relatives aux biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées au service du domaine.	Art. 809 à 811-3 du code civil. Loi validée du 5 octobre 1940. Loi validée du 20 novembre 1940.Ordonnance du 5 octobre 1944
---	--	---

Article 2

Madame **Catherine BRIGANT**, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a, elle-même, reçu délégation.

Cette subdélégation de signature sera prise, en mon nom, par arrêté qui devra être transmis à la préfecture des Bouches-du-Rhône aux fins de publication au recueil des actes administratifs.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021, date à partir de laquelle l'arrêté numéro 13-2021-05-25-00010 du 25 mai 2021 est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, le 30 juin 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-06-30-00005

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
en matière d'**ouverture et de fermeture des services déconcentrés**
de la **direction régionale des finances publiques**
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Madame **Catherine BRIGANT**, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 portant admission à la retraite de Monsieur **Francis BONNET**, directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} août 2021 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant la date d'installation de Madame **Catherine BRIGANT** au 1^{er} juillet 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Catherine BRIGANT**, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, pour la fixation des dates de fermetures annuelles et exceptionnelles des services relevant de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, ainsi que pour la fixation de leurs heures d'ouverture et de fermeture au public.

Article 2

Madame **Catherine BRIGANT**, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a, elle-même, reçu délégation.

Cette subdélégation de signature sera prise, en mon nom, par arrêté qui devra être transmis à la préfecture des Bouches-du-Rhône aux fins de publication au recueil des actes administratifs.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021, date à partir de laquelle l'arrêté numéro 13-2021-05-25-00011 du 25 mai 2021 est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, le 30 juin 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND